

RÉALISATIONS 2023-2024 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41

Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

Renseignements de base

Préparé par :

Direction de la planification stratégique et recherche

Nom de l'institution :

Patrimoine canadien

Code de l'Institution :

PCH

Ministre responsable :

L'honorable Pascale St-Onge, ministre du Patrimoine canadien

Administrateur général :

Isabelle Mondou

Coordonnateur national ou de la personne-ressource responsable de la mise en œuvre de l'article 41 (partie VII) de la LLO :

Claire Allard
Analyste principale

Personne(s)-ressource(s) en région pour l'article 41 de la LLO (le cas échéant) :

N/A

(English follows)

Introduction

En 2023-2024, Patrimoine canadien (PCH) a dirigé la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (Loi), en collaboration avec plusieurs ministères fédéraux. Cette réforme historique a entraîné des avancées significatives pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Parmi les principales réalisations de cette modernisation, figurent des changements significatifs à la partie VII de la Loi, ainsi que l'introduction d'une nouvelle loi, la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*. Cette loi vise à imposer des obligations en matière de langues officielles aux entreprises privées dans les régions à forte présence francophone, ce qui constitue une avancée majeure pour la protection et la promotion de la langue française au Canada.

Après la sanction royale du projet de loi C-13 le 20 juin 2023, PCH s'est penché sur l'élaboration de deux règlements découlant de cette réforme. Le premier règlement concerne l'utilisation du français dans les entreprises privées sous réglementation fédérale, tandis que le second porte sur le pouvoir du commissaire aux langues officielles d'émettre des sanctions administratives pécuniaires visant à renforcer le soutien aux langues officielles, y compris les communautés francophones en situation minoritaire.

La modernisation a entraîné un changement majeur dans le rôle de notre ministère : Patrimoine canadien n'a plus la responsabilité législative de coordonner la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi. Cette responsabilité incombe désormais au président du Conseil du Trésor, qui joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Loi. Cette évolution vers une coordination horizontale au sein d'une agence centrale marque une nouvelle ère dans la gouvernance linguistique fédérale.

Parallèlement, le gouvernement a dévoilé en avril 2023 le *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection – promotion - collaboration*. Doté d'un investissement sans précédent de 4,1 milliards de dollars sur cinq ans, ce plan ambitieux vise à renforcer la protection et la promotion des langues officielles à travers le pays. Au cœur de ce plan se trouve la création du Centre de renforcement de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, qui a pour mission de contribuer à la mobilisation pangouvernementale quant à la prise de mesures positives visant le développement et l'épanouissement des CLOSM, la progression vers l'égalité de statut et d'usage des deux langues officielles au Canada et la protection et la promotion du français partout au Canada, incluant au Québec. Les fonctions sont exercées par PCH et le SCT.

Les initiatives et les mesures positives présentées dans ce bilan témoignent de l'engagement de Patrimoine canadien envers les obligations de la partie VII de la Loi, intégrées à tous ses domaines et cycles d'activités. Les questions auxquelles le ministère répond reflètent les exigences renforcées de la Loi. Toutefois, il est essentiel de noter que l'année 2023-2024 a été une période de transition, passant de l'ancienne Loi à la Loi modernisée. Le ministère a entamé durant l'année la mise en œuvre de ces nouvelles exigences à travers tous ses secteurs d'activité, et continuera à multiplier les efforts de sensibilisation au sein du ministère, en informant le personnel et en mettant à leur disposition les outils nécessaires, visant la meilleure conformité possible à la Loi.

Progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais	
1a)	<p>Pour les questions 1a), 1b), 1c) et 1d), veuillez décrire les mesures positives prises, les incidences, les facteurs de succès et les résultats. Lorsque possible, présentez des exemples de différentes régions du Canada. Certains projets sont de petite envergure, mais ont une incidence positive sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Lorsque vous présentez des chiffres, par exemple, « notre institution a soutenu cinq projets dans les CLOSM », expliquez ces chiffres avec des détails : où, qui, quand, quoi, comment, pourquoi?</p> <p>Inspirez-vous d'exemples de mesures positives qui se trouvent dans le bilan de l'année dernière : Bilan PCH 2022-2023 - Partie VII de la Loi sur les langues officielles</p> <p>Votre institution a veillé à ce que des mesures positives soient prises en faveur de la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, afin de : Cochez si applicable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).</p> <p>Dans quels secteurs clés suivants avez-vous appuyé le développement des CLOSM? Cochez les cases applicables et décrivez au moins un exemple pour chaque secteur clé coché.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Culture <input checked="" type="checkbox"/> Éducation (depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires) <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Justice <input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Immigration <input type="checkbox"/> Autre (préciser le secteur clé)
	<p>Responsabilité essentielle : Langues officielles</p> <p><i>Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration (Plan d'action)</i></p> <p><i>Fonds d'appui stratégique aux médias communautaires (FASMC)</i></p> <p>En 2023-2024, 26 projets ont été financés par le FASMC. En juin 2023, à la suite de l'annonce du renouvellement des mesures d'appui aux médias communautaires dans le Plan d'action, le Consortium des médias communautaires a créé une structure indépendante pour mieux représenter et desservir les médias communautaires des CLOSM. Cette structure répond aux attentes du secteur en matière de représentation, de maximisation de la portée et de l'impact des programmes et de soutien continu. Le rapport d'impact 2022-2023 du Consortium démontre les effets positifs du FASMC, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 2 000 nouveaux abonnés à des journaux papier • Plus de 1 200 nouveaux abonnés à des journaux numériques

- Plus de 1,6 million de dollars en revenus additionnels
- Plus de 500 heures de contenus radios ajoutées aux programmations régulières

Fonds d'action culturelle communautaire (FACC)

L'Association franco-ontarienne des parents et amis d'enfants ayant une cécité ou basse vision (AFOPEC) à Ottawa a reçu 24 500 \$ du FACC pour le projet « Pour une heure de conte accessible aux enfants avec une cécité ou une basse vision en Ontario! ». Ce projet a réuni parents, amis et familles d'enfants avec une cécité ou basse vision pour favoriser un rapprochement entre parents, écoles et communautés francophones. Ils ont participé à des ateliers avec un conteur professionnel pour créer un conte accessible en français et une boîte de livres modèle a été distribuée aux familles. Les résultats incluent l'élimination d'obstacles à la littératie, une meilleure communication, une confiance accrue des parents et le renforcement des compétences émotionnelles et sociales des enfants. Plus de quarante participants ont bénéficié de ce projet.

Développement des communautés de langue officielle (DCLLO)

Fonds d'action culturelle communautaire (FACC)

La région du Québec a soutenu le projet de la Literary and Historical Society of Quebec intitulé "Building a Community - Celebrating Our Institutions and Built Heritage" (Construire une communauté - Célébrer nos institutions et notre patrimoine bâti), qui a mis en lumière les réalisations et le patrimoine bâti de la communauté anglophone de la région de Québec en examinant les institutions communautaires passées et présentes qui ont façonné le patrimoine de la communauté. Les activités comprenaient la création d'un profil cartographié des institutions et des bâtiments de la région, l'élaboration de visites autoguidées à pied et en voiture, et l'organisation d'une activité de lancement. Le projet a reçu 26 000 \$ en 2023-2024.

Responsabilité essentielle : Créativité, Arts et Culture

Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA)

En 2023-2024, dans les Territoires du Nord-Ouest, le FCPA a accordé 36 000 \$ à l'Association franco-culturelle de Yellowknife, le seul diffuseur d'arts de la scène en français à Yellowknife, afin de présenter une saison de spectacles professionnels intitulée « Arts et culture francophone à Yellowknife ». Cette série multidisciplinaire comprenait une variété de spectacles professionnels de musique, d'humour et de cirque, destinés à attirer aussi bien les jeunes que les adultes.

Responsabilité essentielle : Diversité et inclusion

Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme (PMLR)

Dans la région des Prairies et du Nord, pour souligner le Mois de l'Histoire des Noirs, le PMLR a octroyé 24 500 \$ au projet « Noir et Fier 2024 », la troisième itération de cet

	<p>événement. Ce projet, une coproduction du Théâtre Cercle Molière et de l'artiste photographe Wilgis Agossa, comprenait une exposition bilingue de photos de Wilgis Agossa représentant des portraits de personnes noires et métissées de la communauté en faisant défiler les faits majeurs de l'histoire des Noirs sur écran. Organisé en collaboration avec entre autres l'Accueil francophone et le Réseau en immigration francophone du Manitoba, il visait à éduquer et sensibiliser la communauté sur les contributions des personnes noires à la société manitobaine.</p> <p>*Justice : voir exemple du Programme de contestation judiciaire dans la question sur la promotion et protection du français.</p>
<p>1b)</p>	<p>Votre institution a veillé à ce que des mesures positives soient prises en faveur de la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, afin de : Cochez si applicable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne</p> <p>À titre d'illustration, les mesures pourraient avoir les objectifs suivants : Cochez les cases applicables et décrivez au moins un exemple pour chaque élément coché.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> promouvoir le caractère bilingue du Canada au pays et à l'étranger <input checked="" type="checkbox"/> favoriser l'acceptation et l'appréciation du français et de l'anglais <input type="checkbox"/> autre (préciser l'objectif)</p>
	<p>Responsabilité essentielle : Langues officielles</p> <p><i>Forum sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles</i></p> <p>Patrimoine canadien a collaboré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Conseil du Réseau des champions des langues officielles pour organiser une programmation ambitieuse lors du Forum sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles en février 2024. Près de 1 400 employés fédéraux ont assisté aux six ateliers virtuels offerts par différentes institutions fédérales, et près de 2 000 personnes ont participé à la causerie « Pleins feux sur la <i>Loi sur les langues officielles</i> modernisée » avec de hauts fonctionnaires.</p> <p><i>Journée des langues officielles</i></p> <p>La région des Prairies et du Nord a participé à l'organisation de la <i>Journée des langues officielles 2023</i> à laquelle plus de 2 700 personnes de partout au pays ont assisté à la webdiffusion désormais ouverte au public. Sous le thème « Nos langues, une ouverture sur le monde », l'événement a mis en valeur deux organismes des CLOSM : l'Association des francophones du Nunavut et le Regional Development Network. Les deux organismes ont présenté le parcours de leurs membres et les principales activités de leurs organisations.</p> <p><i>Développement des communautés de langue officielle (DCLO)</i></p>

	<p>PCH a soutenu de nombreux projets d'infrastructures éducatives et communautaires favorisant l'épanouissement des CLOSM. Ces espaces créent des carrefours pour les communautés linguistiques majoritaires et minoritaires qui desservent principalement les CLOSM. En 2023-2024, PCH a appuyé 89 projets à travers le pays, tant pour la communauté d'expression anglaise du Québec que pour les communautés francophones en situation minoritaire, allouant 150,4 millions de dollars aux provinces et territoires pour l'apprentissage de la langue seconde.</p> <p>Responsabilité essentielle : Créativité, Arts et Culture</p> <p><i>Le Fonds de la musique du Canada (FMC)</i></p> <p>Le FMC reconnaît les réalités et défis des marchés de la musique francophone et anglophone en nommant des bénéficiaires initiaux distincts (Musicaction et FACTOR), assurant ainsi équilibre et efficacité dans la création, la promotion et l'accès à la musique canadienne. Les programmes et projets approuvés reflètent les réalités de ces marchés. En 2022-2023 (données les plus récentes disponibles), le FMC a soutenu 773 artistes pour des projets de musique francophone et 1 962 artistes pour des projets de musique anglophone, contribuant à la promotion du français et de l'anglais au Canada.</p> <p>Responsabilité essentielle : Patrimoine et Célébration</p> <p><i>Cérémonial d'État et protocole (CEP)</i></p> <p>Les langues officielles sont systématiquement mises en valeur dans le cadre des événements d'État organisés par la Direction du CEP. Par exemple, la programmation de la célébration à l'occasion du couronnement de Sa Majesté le roi Charles III a été élaborée afin de permettre une représentation équitable du français et de l'anglais, tant dans les messages véhiculés par les maîtres de cérémonie, que dans les composantes artistiques et les allocutions.</p>
1c)	<p>Votre institution a veillé à ce que des mesures positives soient prises en faveur de la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, afin de :</p> <p>Cochez si applicable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> protéger et de promouvoir le français</p> <p>À titre d'illustration, les mesures pourraient avoir les objectifs suivants : Cochez les cases applicables et fournissez la description d'au moins un exemple pour chaque élément coché.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> appuyer la création et la diffusion d'information en français qui contribuent à l'avancement des savoirs scientifiques (précisez le domaine scientifique)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> autre (précisez l'objectif) Justice</p>
	<p>Responsabilité essentielle : Langues officielles</p> <p><i>Modernisation de la Loi sur les langues officielles (MLLO)</i></p> <p>En 2023-2024, PCH a dirigé la modernisation de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (Loi) en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, réalisant ainsi des avancées</p>

significatives en matière de protection et de promotion du français. Parmi celles-ci, l'on note des modifications importantes à la Loi, notamment l'ajout de cinq mentions à l'effet que le *gouvernement du Canada s'est engagé à protéger et à promouvoir la langue française, reconnaissant que cette langue est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais.*

Une nouvelle loi, la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*, a été créée pour renforcer les services en français et la présence de cette langue dans le secteur privé.

Après la sanction royale du 20 juin 2023, l'équipe a entamé l'élaboration de deux règlements—Règlement sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires—afin de doter le commissaire de nouveaux pouvoirs lui permettant de mieux appuyer les deux langues officielles, y compris les communautés francophones en situation minoritaire, qui se sont particulièrement fait entendre quant aux problèmes persistants qu'elles rencontrent lorsqu'elles voyagent.

Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration (Plan d'action)

En 2023-2024, dans le cadre de la nouvelle initiative du Plan d'action destinée à appuyer la création et la diffusion d'information scientifique en français, PCH a soutenu un premier projet de mobilisation des connaissances en français. Une subvention de 30 000 \$ a été octroyée à l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) pour élaborer un plan national de mobilisation des savoirs scientifiques en français. Ce plan, déployé par l'ACFAS centrale et six sections régionales, devrait avoir des retombées sur les communautés francophones en contexte linguistique majoritaire comme minoritaire.

Responsabilité essentielle : Patrimoine et Célébration

Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)

Le RCIP, en collaboration avec des professionnels de la communauté patrimoniale francophone, offre une traduction du *Modèle conceptuel de référence du Comité international pour la documentation (CIDOC CRM)*. Ce dernier, développé par le Conseil international des musées (ICOM), est utilisé pour l'intégration, la médiation et l'échange d'informations culturelles et patrimoniales par les musées à travers le monde. Cette traduction permet à une multitude de communautés francophones d'intervenir efficacement sur la scène technologique patrimoniale. Elle permet aussi aux acteurs non francophones utilisant le CIDOC CRM de mieux servir ces communautés en mobilisant la traduction de manière automatisée dans leurs propres logiciels et outils. La traduction, ainsi que les documents pédagogiques, outils de travail et gabarits développés pour l'accompagner, sont maintenus à jour et accessibles dans divers formats et sous licence ouverte (CC-BY) gratuitement et au bénéfice de tous.

Responsabilité essentielle : Diversité et inclusion

	<p><i>Programme de contestation judiciaire (PCJ)</i></p> <p>Conformément à son engagement à promouvoir l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, le PCJ accorde une importance particulière à la protection et à la promotion de la langue française. En finançant des interventions juridiques liées à la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>, qui vise spécifiquement à promouvoir le français et l'anglais au sein de la société canadienne, le PCJ contribue activement à la protection et à la promotion de la langue française. En soutenant les causes portant sur les droits linguistiques des francophones, le PCJ défend les principes de l'égalité linguistique et travaille à la sauvegarde et à la promotion de la langue française.</p> <p>Par exemple, en 2022-2023 (données les plus récentes disponibles) le PJC a financé une cause en vertu de l'article 16 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> concernant le droit des justiciables à des audiences entièrement en français devant les tribunaux administratifs du pays. Grâce au financement du PJC, le bénéficiaire a intenté une action en justice au motif que le manquement du gouvernement à nommer des décideurs bilingues dans les tribunaux administratifs constituait une violation des droits garantis par l'article 16. Cette cause sera l'occasion de réexaminer la portée de l'article 16 et, plus particulièrement, les implications du paragraphe 16(3) de la <i>Charte</i>.</p>
1d)	<p>1d) Votre institution a veillé à ce que des mesures positives soient prises en faveur de la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, afin de : Cochez si applicable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> renforcer les possibilités pour les minorités francophones et anglophones de faire des apprentissages de qualité, en contexte formel, non formel ou informel, dans leur propre langue tout au long de leur vie, notamment depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires.</p> <p>À titre d'illustration, les mesures pourraient avoir les objectifs suivants : Cochez les cases applicables et décrivez au moins un exemple pour chaque élément coché.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> promouvoir et appuyer l'apprentissage des deux langues officielles <input type="checkbox"/> autre (précisez l'objectif)</p>
	<p>Responsabilité essentielle : Langues officielles</p> <p><i>Mauril.ca</i></p> <p>En 2024, la sous-ministre de PCH, championne de la communauté des langues officielles, a encouragé ses collègues champions universitaires à inviter les étudiants à se familiariser avec l'application gratuite, Mauril.ca. Grâce au contenu audio et vidéo de CBC et Radio-Canada, l'apprentissage du français et de l'anglais est divertissant et stimulant. Depuis son lancement, Mauril a été téléchargé à plus de 400 000 reprises à travers toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Parmi les profils d'utilisateurs, 66 % apprennent le français et 34 % l'anglais.</p> <p><i>Développement des communautés de langue officielle (DCLO)</i></p> <p><i>Stratégie de recrutement et de rétention d'enseignants pour les écoles de langue française en situation minoritaire</i></p>

	<p>En 2023-2024, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a reçu des fonds pour un projet de deux ans, intitulé « Recruter et retenir les enseignants en arts : La ruchée Phase II ». Ce projet visait à fournir davantage de ressources et d'accompagnement aux enseignants et étudiants en éducation pour l'enseignement des arts. Il incluait l'accompagnement de 50 enseignants, la formation de six artistes pour la conception d'activités pédagogiques, et un atelier sur la confiance créative pour 25 étudiants en éducation et 25 enseignants. Le projet a également permis la publication d'une revue de la littérature académique sur l'enseignement des arts.</p> <p><i>Développement des communautés de langue officielle (DCLO)</i></p> <p>En 2023-2024, le DCLO a conclu des mesures provisoires avec chaque province et territoire d'une valeur de 332,8 millions de dollars. Ces ententes visaient à appuyer les efforts des provinces et territoires pour offrir une éducation de qualité dans la langue de la minorité en vertu de leurs obligations sous l'article 23 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>. Ces ententes bilatérales comprenaient également de nouveaux investissements annoncés dans le Budget 2023 pour appuyer l'apprentissage de la langue seconde chez les Canadiens et les Canadiennes d'un océan à l'autre du pays, ainsi que des fonds pour appuyer l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité, provenant du Budget 2021.</p> <p>Responsabilité essentielle : Créativité, Arts et Culture</p> <p><i>TV5 Québec Canada</i></p> <p>TV5 Québec Canada met en place diverses initiatives pour promouvoir et soutenir l'apprentissage du français. Lancée à l'hiver 2023 avec le soutien de l'Office québécois de la langue française (OQLF), la série « Chroniques de bureau » porte sur l'apprentissage du français. TV5 Québec Canada gère également Francolab, une plateforme éducative gratuite de TV5 et Unis TV, destinée aux enseignants et aux apprenants de français.</p> <p>Responsabilité essentielle : Diversité et inclusion</p> <p><i>Programme Échanges Canada (PEC)</i></p> <p>En guise de mesures positives, le PEC favorise les occasions informelles pour les jeunes des CLOSM de poursuivre un apprentissage de qualité dans leur propre langue en appuyant leurs déplacements à l'intérieur du pays afin qu'ils puissent participer à des échanges réciproques entre minorités de langue officielle. Par exemple, Destination Canada a organisé des échanges axés sur les CLOSM pour 413 jeunes, dans le cadre desquels des jeunes ou des groupes de jeunes des CLOSM de partout au pays ont été jumelés pour participer à des échanges dans leur première langue officielle.</p>
2.	<p>2. Votre institution a développé des <u>mécanismes</u> et des pratiques afin de prendre en compte les engagements du gouvernement fédéral envers la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais (référence : les engagements de la question 1).</p>

	<p>Cochez la case applicable et donnez au moins un exemple si vous avez coché la case « oui ».</p> <p>Oui <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p> <p>Veillez présenter des exemples de mesures adoptées par votre institution tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place de procédures pour s’assurer que les processus décisionnels des programmes intègrent la prise en compte des besoins des CLOSM et la prise de mesures positives dans les programmes et services. ▪ L’évaluation et la surveillance de ces processus, et l’apport des ajustements aux lacunes cernées, le cas échéant. ▪ Des mécanismes de concertation ou d’engagement des différents intervenants et partenaires clés. ▪ Des initiatives mises en place, incidences, facteurs de succès et résultats.
	<p>Responsabilité essentielle : Langues officielles</p> <p>PCH dispose de mécanismes pour intégrer systématiquement la lentille des langues officielles notamment dans l'élaboration de politiques et de programmes. Les personnes-ressources en langues officielles commentent les analyses d'impact sur les langues officielles pour les Mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor, avec un processus de validation spécifique. Des avis sont également fournis pour les modifications des lignes directrices ou le développement de clauses en langues officielles dans les accords de financement. Divers outils ont été développés en 2023-2024, dont une liste de vérification pour s’assurer que les nouvelles obligations de la Partie VII de la Loi soient prises en compte dans les décisions.</p> <p><i>Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration (Plan d'action)</i></p> <p>En 2023-2024, en vue de renouveler l'Entente de Collaboration pour le Développement des Arts et de la Culture des Communautés Francophones en Situation Minoritaire du Canada 2018-2023, PCH a poursuivi le travail de collaboration avec les institutions fédérales signataires de même qu’avec les organismes représentés par la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). Encourageant le dialogue ouvert et la recherche de synergies, PCH a facilité des rencontres bilatérales et des groupes de travail thématiques, visant à répondre aux priorités et défis des communautés francophones. Cette initiative soutient l'épanouissement culturel et artistique des communautés francophones et acadiennes et contribue à la diversité culturelle du Canada.</p> <p><i>Programmes d'appui aux langues officielles (PALO)</i></p> <p>Au cours de l’année, la région de l’Atlantique a organisé et animé une présentation sur la Partie VII de la Loi modernisée pour la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), avec une trentaine de membres présents. De plus, les agents de programme et la gestion ont fourni un accompagnement personnalisé à plus de 25 clients de la CLOSM pour discuter des besoins et des possibilités de financement pour le Fonds pour les espaces communautaires.</p>

	<p>Responsabilité essentielle : Créativité, Arts et Culture</p> <p><i>Stratégie d'exportation créative (SEC)</i></p> <p>Afin d'accroître l'accès équitable aux programmes et aux services de la SEC, des stipulations et des objectifs de résultats sont inclus dans la SEC renouvelée pour assurer la priorisation des groupes en quête d'équité, y compris les CLOSM, dans le processus d'évaluation des demandes auprès d'Exportation créative Canada (ECC) et des demandes de participation à des missions commerciales. Dans le cadre du programme ECC, des fonds sont réservés spécifiquement aux organisations qui font partie des groupes prioritaires, dont les CLOSM.</p> <p>Responsabilité essentielle : Sport</p> <p><i>Programme d'accueil (PA)</i></p> <p>Le PA a développé un outil d'assistance à l'intention de tous les employés travaillant à établir des contrats et particulièrement des contrats liés à la recherche. Cet outil détermine le type de contrat requis ainsi que les renseignements qui doivent y être inclus. Il comporte aussi des considérations relatives aux langues officielles mentionnant entre autres que tout matériel destiné au public doit être disponible dans les deux langues officielles et diffusé simultanément.</p>
<p>3.</p>	<p>Au cours de l'année visée, votre institution a mené des exercices de dialogue ou de consultation avec les intervenants du domaine des langues officielles, incluant des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Veuillez spécifier qui étaient ces intervenants et quels étaient les objectifs des dialogues ou consultations.</p> <p>Cochez la case applicable et décrivez si vous avez coché la case « oui ».</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>Responsabilité essentielle : Langues officielles</p> <p><i>Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection – promotion – collaboration (Plan d'action)</i></p> <p>Le Plan d'action annonçait en avril 2023 une somme de 20,1 millions de dollars sur 5 ans pour la création d'un nouveau <i>Centre de renforcement de la partie VII de la Loi sur les langues officielles</i> (Centre). En partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, cette initiative horizontale de renforcement a été créée et lancée publiquement dans le contexte où la population canadienne réclame un plus grand effort de la part des institutions fédérales dans la prise de mesures positives en appui aux engagements gouvernementaux inclus dans la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p> <p>De février à avril 2024, cinq consultations virtuelles, portant sur le Centre, ont réuni près de 350 intervenants en langues officielles :</p>

1. Les groupes représentant des communautés francophones en situation minoritaire;
2. Les groupes représentant les intérêts des communautés d'expression anglaise du Québec;
3. Les groupes représentant les organismes œuvrant à l'apprentissage et à l'appréciation du français ou de l'anglais langue seconde et du bilinguisme;
4. Les groupes œuvrant pour la protection du français au Canada, incluant au Québec;
5. Les représentants des gouvernements des provinces et des territoires, notamment chargés des affaires francophones.

Au terme de ces consultations, les intervenants ont notamment exprimé le souhait d'une meilleure collaboration entre les institutions fédérales, les intervenants et les paliers de gouvernement, ainsi que des consultations mieux coordonnées, planifiées et synergiques, favorisant une participation efficace et appuyée sur des documents partagés d'avance pour éviter la « fatigue des consultations ». Un rapport complet sera disponible à l'été 2024.

En mars 2024, les conseillers en programmes de la région de l'Ouest ont participé à des séances de dialogue communautaire sur le Plan d'action pour les langues officielles avec des intervenants des communautés de langues officielles en Alberta et en Colombie-Britannique afin de discuter de leurs besoins et de leurs préoccupations à l'égard du Plan. De plus, tout au long de l'année 2023-2024, les conseillers en programmes de langues officielles ont créé et offert des séances de formation virtuelle à tous les demandeurs sur le processus de présentation d'une demande de financement, et ont offert une formation individuelle aux nouveaux employés et aux nouveaux membres des conseils d'administration des organismes de langues officielles afin de répondre à leurs questions sur le processus et de mieux les appuyer.

La région des Prairies et du Nord maintient des relations étroites avec quatre organismes porte-parole de la région : Société de la francophonie manitobaine, Assemblée communautaire fransaskoise, Fédération franco-ténoise, et l'Association des francophones du Nunavut. Ils se rencontrent une ou plusieurs fois par an pour discuter des besoins des communautés, de leurs enjeux et priorités, ou pour échanger sur des dossiers particuliers. Des membres de la direction ou de l'équipe régionale des langues officielles assistent aux assemblées générales annuelles de ces organismes, soit en personne ou virtuellement. En mars 2024, des sessions de dialogue sur la mise en œuvre du Plan d'action ont eu lieu dans la région (Manitoba et Territoires du Nord-Ouest) en collaboration avec la Direction générale des langues officielles.

Responsabilité essentielle : Créativité, Arts et Culture

Fonds du Canada pour les périodiques et ses composantes

Initiative de Journalisme Local (IJL)

Au niveau du journalisme, Patrimoine canadien soutient les organismes Réseau.Presse (RP) et Quebec Community Newspapers Association (QCNA), qui sont les deux organismes de livraison responsables de l'IJL pour servir les CLOSM. Des tables

	<p>rondes régulières permettent de partager et de réitérer certains besoins et de comprendre les défis et enjeux spécifiques.</p> <p>En 2023, une évaluation de l'IJL a été réalisée, où RP, QCNA et des médias des CLOSM ont été consultés sur leurs besoins et les meilleures pratiques à adopter. Les résultats de cette évaluation, qui seront publiés d'ici août 2024, guideront les prochains cycles de financement.</p> <p><i>Fonds du livre du Canada (FLC)</i></p> <p>Le FLC a organisé des tables rondes virtuelles avec des intervenants de l'industrie au cours de l'été et de l'automne 2023. L'objectif des séances de mobilisation était d'entendre les principaux intervenants, y compris l'Association des éditeurs de langue anglaise du Québec (AELAQ) et le Regroupement des éditeurs franco-canadiens (REFC), sur la façon dont le gouvernement du Canada peut soutenir davantage la croissance du secteur canadien de l'édition et la promotion des livres d'auteurs canadiens au pays et à l'étranger, par l'entremise du FLC. Le programme souhaitait notamment obtenir une meilleure compréhension du contexte actuel de l'édition canadienne et de la manière dont les tendances récentes pourraient influencer sur les priorités et le renouvellement du programme. La consultation de ces groupes permet au FLC de mieux comprendre les défis propres à chaque CLOSM.</p> <p><i>Fonds des médias du Canada (FMC)</i></p> <p>Le FMC veille à comprendre les priorités et les besoins des CLOSM en organisant des rencontres annuelles avec des représentants clés de l'industrie. Ces consultations, stipulées dans l'accord de contribution, établissent et maintiennent le dialogue avec les communautés, notamment avec les CLOSM. Le FMC consulte également les créateurs, producteurs et intervenants du secteur canadien de manière formelle et inclusive lors de la conception ou modification de ses programmes et lignes directrices.</p> <p>À titre d'exemple, chaque année, le FMC organise des consultations avec des radiodiffuseurs francophones hors Québec tels que TFO et UNIS, et des groupes de producteurs minoritaires comme l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) et le Quebec English-language Production Council (QEPC).</p> <p>En 2023-2024, des discussions ont identifié un besoin de soutien additionnel pour le marché francophone. Aussi, dans le cadre de consultations annuelles, beaucoup de participants ont partagé leur inquiétude du déclin de la langue française, non seulement au Québec, mais aussi dans le reste du Canada et en particulier chez les jeunes générations. Ces participants ont insisté sur l'importance d'établir des règles pour que le contenu canadien englobe de manière significative le contenu original en français. Le FMC a fait rapport des préoccupations et des solutions soulevées lors de ces consultations.</p>
4.	<p>Si applicable à votre institution, lors de la négociation d'accords (de financement ou autres) avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans des domaines d'activités qui peuvent contribuer à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), à la reconnaissance et à l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, à la protection et la promotion du français</p>

	<p>ou encore à l'apprentissage dans sa propre langue, votre institution s'est assurée d'avoir un mécanisme en place pour favoriser l'inclusion de dispositions en matière de langues officielles dans ces accords.</p> <p>Cochez la case applicable et décrivez si vous avez coché la case « oui ».</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Ne s'applique pas dans le contexte de votre programme ou de l'année visée par le rapport.</p>
	<p>Responsabilité essentielle : Langues officielles</p> <p><i>Développement des communautés de langue officielle (DCLO)</i></p> <p><i>Mise en valeur des langues officielles (MVLO)</i></p> <p>Par l'entremise d'ententes bilatérales avec les gouvernements des provinces et des territoires en matière de services dans la langue de la minorité, la Direction générale des langues officielles (DGLO) est en mesure de soutenir une multitude de secteurs clés des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces ressources appuient les provinces et les territoires dans leurs efforts à offrir et à rendre plus accessible les services gouvernementaux provinciaux et municipaux dans la langue de la minorité au sein de leurs juridictions.</p> <p>Par exemple, en culture, l'appui en matière de services dans la langue de la minorité permettra à la Saskatchewan d'améliorer les services en français de la Royal Saskatchewan Museum (Entente Canada-Saskatchewan -2028). De même, au Manitoba, cet appui renforcera la promotion pour le recrutement de nouveaux arrivants francophones (Entente Canada-Manitoba 2023-2028).</p> <p><i>Développement des communautés de langue officielle (DCLO)</i></p> <p><i>Ententes de services</i></p> <p>En 2023-2024, le DCLO a soutenu la prestation de services dans la langue de la minorité par des ententes bilatérales avec chacune des provinces et territoires où le français est la langue de la minorité afin d'appuyer l'accroissement de l'offre de services dans cette langue. Le Budget 2023 a alloué 10,4 millions de dollars supplémentaires à ces ententes. PCH s'engage à couvrir l'ensemble des dépenses liées à la prestation de services dans la langue de la minorité, par exemple en français dans les territoires.</p> <p><i>Ententes en éducation</i></p> <p>Afin d'appuyer l'enseignement en français au sein des communauté francophones en situation minoritaire, des mesures provisoires ont été conclues avec 12 provinces et territoires ayant le français comme langue officielle minoritaire. Ces ententes, d'une valeur totale d'un peu plus de 131 millions de dollars, appuient le continuum en éducation dans son ensemble.</p> <p>Responsabilité essentielle : Sport</p> <p><i>Programme de soutien au sport</i></p>

	<p>Des accords de contribution bilatéraux ont été signés avec les 13 provinces et territoires pour renforcer la littératie physique et pour accroître la participation au sport des enfants et des jeunes, notamment à l'aide de programmes de sport communautaires culturellement adaptés pour les enfants et les jeunes autochtones.</p> <p>Chaque accord inclut une clause en matière de langues officielles afin que les provinces ou territoires identifient le public cible, les besoins des CLOSM concernées par une activité ou lors du développement de programmes, en plus de s'assurer de communiquer et d'offrir les services aux participants dans les deux langues officielles.</p> <p>Les exigences en matière de langues officielles sont révisées avant la signature des accords de contribution bilatéraux.</p>
5.	<p>Au cours de l'année, votre institution a veillé à ce que des mesures positives soient prises pour protéger et promouvoir la présence d'institutions fortes qui desservent les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>
	<p><i>Développement des communautés de langue officielle (DCLO)</i></p> <p>Le programme de DCLO et ses trois volets : Vie communautaire, Éducation dans la langue de la minorité et Projets d'infrastructure favorisent l'épanouissement des minorités francophones et anglophones tout en appuyant leur développement, tel que le démontre l'exemple suivant :</p> <p>La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a reçu 955 154 \$ du sous-volet Collaboration avec le secteur communautaire pour un projet visant la mise en œuvre d'un service d'appui en politiques publiques pour les organismes membres de la Fédération. D'une durée de trois ans, 2022-2023 à 2024-2025, le projet consiste à appuyer les organismes communautaires afin d'augmenter leur capacité d'agir de manière proactive sur les politiques publiques pour qu'elles soient davantage orientées en faveur des communautés francophones en situation minoritaire. Le service prévoit un accompagnement dans quatre domaines : 1) la mobilisation de données et de connaissances, 2) le développement d'argumentaires et d'interventions, 3) les conseils juridiques, 4) la communication stratégique. De plus, le projet inclut la mise sur pied d'une Table de concertation du personnel de politiques publiques et de communication afin de partager les meilleures pratiques et d'explorer des approches communes d'intervention. Par ce projet, l'organisme souhaite accroître les capacités des organismes francophones en milieu minoritaire en matière de représentation et de communications stratégiques afin qu'elles soient mieux en mesure d'influencer le développement de politiques publiques qui répondent à leurs besoins et qui favorisent l'épanouissement des communautés francophones.</p>
6.	<p>Lors de l'élaboration d'une stratégie d'aliénation d'un immeuble fédéral ou d'un bien réel fédéral excédentaire, l'institution a consulté les communautés de langue officielle en milieu minoritaire et autres intervenants afin de tenir compte des besoins et des priorités des minorités francophones ou anglophones de la province ou du territoire où se situait l'immeuble fédéral ou le bien réel fédéral visé.</p>

	Patrimoine canadien n'est propriétaire d'aucun immeuble. Il est locataire avec des baux gérés par Services publics et Approvisionnement Canada.
7.	Veillez donner un ou deux exemples de bonnes pratiques que votre institution a mis en place dans le cadre de son engagement concernant la partie VII de la LLO.
	<p>Responsabilité essentielle : Langues officielles</p> <p>Dès l'adoption du projet de loi C-13 en juin 2023, qui concrétisait la modernisation de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (Loi), les cochampionnes des langues officielles de Patrimoine canadien ont immédiatement intensifié leurs efforts de sensibilisation au sein du ministère, en organisant des séances d'information à l'intention des cadres supérieurs où elles ont présenté les principaux changements apportés à la Loi. Une douzaine d'autres séances d'information ont été données par les responsables des langues officielles au cours de l'année afin d'informer et de sensibiliser les employés du ministère à tous les niveaux.</p> <p>En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'équipe chargée de la modernisation de la Loi a réalisé une vingtaine de présentations auprès des institutions fédérales et de divers groupes communautaires. Ces présentations, visant à expliquer la Loi modernisée, ses grands principes et les nouvelles obligations du gouvernement fédéral, ont touché des audiences telles que le Réseau 41, le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles (CSMALO), la Journée des langues officielles et le Forum sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles incluant la participation de la sous-ministre de Patrimoine canadien.</p> <p>De nombreuses autres initiatives ont été mises en place à PCH pour faire connaître les changements apportés à la Loi. Par exemple, la page intranet <i>Les langues officielles@PCH Là on parle!</i> s'est dotée d'une nouvelle rubrique : Les langues officielles et la modernisation de la Loi. Des documents pour outiller les employés à mettre en œuvre la Loi sont progressivement ajoutés. À titre d'exemple, le <i>Surviv de la Loi sur les langues officielles modernisée</i> décrit les nouvelles obligations pour l'ensemble des institutions fédérales de même que des engagements spécifiques qui relèvent de la ministre du Patrimoine canadien.</p> <p>De plus, tout au long de l'année, de courtes capsules d'information sur les langues officielles ont été diffusées par le biais du sommaire hebdomadaire envoyé par courriel par les communications internes de PCH à tous les employés du ministère. Ces capsules couvrent divers aspects actuels et émergents des langues officielles.</p> <p>Un nouveau groupe MSTeams « Les langues officielles@PCH » a également été créé pour partager les nouveautés, outils et ressources en matière de langues officielles, ainsi que pour promouvoir des activités.</p> <p>Enfin, trois éditions de l'infolettre de la Direction générale des langues officielles (DGLO), <i>Le Réflexe</i>, ont été publiées en mai, octobre et décembre. Elles ont été diffusées auprès des bénéficiaires des programmes d'appui aux langues officielles de la DGLO, et partagées sur l'intranet de Patrimoine canadien, permettant à tous les employés d'y accéder. L'infolettre met en lumière et partage le travail accompli dans le cadre de la</p>

mise en œuvre de la Loi et le rôle que joue PCH pour appuyer le ministre responsable des langues officielles.

Notre institution a également développé des mécanismes et des pratiques afin de prendre en compte les engagements du gouvernement fédéral envers la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, par exemple:

PCH dispose de mécanismes pour intégrer systématiquement la lentille des langues officielles notamment dans l'élaboration de politiques et de programmes. Les personnes-ressources en langues officielles commentent les analyses d'impact sur les langues officielles pour les Mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor, avec un processus de validation spécifique. Des avis sont également fournis pour les modifications des lignes directrices ou le développement de clauses en langues officielles dans les accords de financement. Divers outils ont été développés en 2023-2024, dont une liste de vérification pour s'assurer que les nouvelles obligations de la Partie VII de la Loi soient prises en compte dans les décisions.

Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration (Plan d'action)

En 2023-2024, en vue de renouveler l'Entente de Collaboration pour le Développement des Arts et de la Culture des Communautés Francophones en Situation Minoritaire du Canada 2018-2023, PCH a poursuivi le travail de collaboration avec les institutions fédérales signataires de même qu'avec les organismes représentés par la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). Encourageant le dialogue ouvert et la recherche de synergies, PCH a facilité des rencontres bilatérales et des groupes de travail thématiques, visant à répondre aux priorités et défis des communautés francophones. Cette initiative soutient l'épanouissement culturel et artistique des communautés francophones et acadiennes et contribue à la diversité culturelle du Canada.

Programmes d'appui aux langues officielles (PALO)

Au cours de l'année, la région de l'Atlantique a organisé et animé une présentation sur la Partie VII de la Loi modernisée pour la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), avec une trentaine de membres présents. De plus, les agents de programme et la gestion ont fourni un accompagnement personnalisé à plus de 25 clients de la CLOSM pour discuter des besoins et des possibilités de financement pour le Fonds pour les espaces communautaires.

Responsabilité essentielle : Créativité, Arts et Culture

Stratégie d'exportation créative (SEC)

Afin d'accroître l'accès équitable aux programmes et aux services de la SEC, des stipulations et des objectifs de résultats sont inclus dans la SEC renouvelée pour assurer la priorisation des groupes en quête d'équité, y compris les CLOSM, dans le processus d'évaluation des demandes auprès d'Exportation créative Canada (ECC) et des demandes de participation à des missions commerciales. Dans le cadre du programme

ECC, des fonds sont réservés spécifiquement aux organisations qui font partie des groupes prioritaires, dont les CLOSM.

Responsabilité essentielle : Sport

Programme d'accueil (PA)

Le PA a développé un outil d'assistance à l'intention de tous les employés travaillant à établir des contrats et particulièrement des contrats liés à la recherche. Cet outil détermine le type de contrat requis ainsi que les renseignements qui doivent y être inclus. Il comporte aussi des considérations relatives aux langues officielles mentionnant entre autres que tout matériel destiné au public doit être disponible dans les deux langues officielles et diffusé simultanément.